

Arguments relatifs à l'initiative pour des sorties en plein air du point de vue de la filière avicole

Une initiative qui soulève de nombreuses questions

gl. La pré-campagne pour l'«initiative pour des sorties régulières en plein air» – ou plus simplement «initiative pour des sorties en plein air» (voir AS 11/25, p. 9) – a débuté à la mi-octobre. Elle se présente sous la forme d'une proposition conçue en termes généraux et demande, qu'en Suisse, tous les animaux de rente puissent sortir en plein air. Vous trouverez ci-dessous une évaluation du point de vue de la filière avicole. La question centrale est la suivante: l'aire à climat extérieur est-elle également prise en compte?

Une version réchauffée de l'initiative sur l'élevage intensif?

L'initiative pour des sorties régulières en plein air n'est que partiellement comparable à l'initiative sur l'élevage intensif (IEI), notamment parce qu'elle n'impose aucune limitation du nombre d'animaux par exploitation. L'IEI aurait toutefois supposé le respect des normes de la production biologique, impliquant l'élevage en plein air pour toutes les catégories de volaille. À l'époque, la Confédération avait également proposé, en contre-projet à l'IEI, d'inscrire les exigences des programmes SST et SRPA comme exigences minimales légales. Sur ce point au moins, la nouvelle initiative se rapproche de l'IEI.

Formulation vague de l'initiative

Les auteurs de l'initiative souhaitent une approche ouverte: «Une initiative sous forme de proposition conçue en termes généraux ne présente pas un texte constitutionnel complet, mais soumet sa rédaction au Parlement. Il s'agit donc d'un mandat populaire pour les responsables politiques: la population exprime sa volonté de changement et attend des responsables politiques qu'elles et ils élaborent une proposition en ce sens.» Le texte de l'initiative est donc formulé de manière très vague et laisse de nombreuses questions en suspens. La première d'entre elles: pourquoi inscrire cette question dans la Constitution?

L'initiative vise à répondre aux attentes de la population en matière de détention animale; elle «concrétise ce que beaucoup de personnes en Suisse considèrent déjà comme une évidence.» Mais de quelles attentes s'agit-il concrètement? Et qu'est-ce que cette «évidence»? Que toutes les poules picorent dans un pré verdoyant? Les représentations idéalisées du grand public peuvent-elles servir de référence pour un élevage respectueux des animaux, qui tienne compte à la fois des réalités économiques et des contraintes du marché?

Même le site officiel de l'initiative l'admet: «L'initiative pour des sorties en plein

air est certes formulée de manière simple, mais sa mise en œuvre soulève certaines interrogations.» Cette prise de conscience renforce clairement le propos.

Que signifie «en plein air» et «respirer de l'air frais»?

Le cœur de l'initiative se résume à la formulation suivante: «L'initiative demande que les animaux élevés à des fins agricoles en Suisse puissent sortir régulièrement en plein air.» Par ces mots, leurs auteurs de l'initiative entendent que: «Chaque animal élevé à des fins agricoles devrait avoir la possibilité de se tenir en plein air et de respirer de l'air frais.» L'initiative ne demande donc pas concrètement l'accès au pâturage pour tous les animaux, bien que sa communication mette souvent en avant les notions de pâturage et de prairies.

Les termes «en plein air» et «à l'air frais» ne permettent pas de déterminer si l'initiative exige effectivement l'élevage en plein air pour les volailles ou si une aire de sortie non couverte (parcours pour mauvais temps) ou même une aire à climat extérieur suffirait.

L'aire à climat extérieur (ACE) pour la volaille suffirait-elle? ...

L'aire à climat extérieur (ACE) garantit – comme son nom l'indique – que les volailles peuvent «sortir» et «prendre l'air». Grâce à son toit protecteur, les animaux ne se trouvent certes pas directement en «plein air», mais ils peuvent voir le ciel. On peut toutefois se demander si cela correspond réellement à un besoin fondamental d'un animal originaire de la brousse comme la poule. Souvent, la «vue sur l'extérieur» est limitée par un filet brise-vent, mais pour la poule, la protection contre les courants d'air est sans doute plus importante que la vue dégagée. Son attention se porte d'ailleurs avant tout sur la litière, où elle aime gratter et picorer avec ardeur. Le fait que la litière soit protégée de la pluie et qu'elle reste donc sèche et meuble répond mieux à un besoin fondamental de la poule que la simple possibilité de voir le ciel.

... apparemment l'ACE ne suffit pas

En dépit de ces subtilités, les auteurs de l'initiative semblent estimer que l'ACE n'est pas suffisante pour les volailles. On ne voit guère d'autre explication au fait qu'ils affirment que «85% des animaux élevés à des fins agricoles en Suisse passent leur vie enfermés dans un bâtiment». Une co-responsable de la campagne le formule clairement dans une interview: «Environ 90% des poulets n'ont pas accès à un parcours extérieur.» Trois hypothèses peuvent expliquer cette perception: 1. Les auteurs de l'initiative n'ont pas connaissance des exigences du programme SST pour la volaille qui exige une aire de sortie couverte (ACE), et se situe donc au même niveau que le programme SRPA pour d'autres animaux de rente. 2. Ils ne comprennent pas la signification du concept d'«aire à climat extérieur». 3. Ils ne l'acceptent effectivement pas comme un parcours extérieur.

La question de savoir si une ACE suffisait comme parcours extérieur pour la volaille s'était déjà posée à l'époque du contre-projet de la Confédération à l'IEI: la Confédération écrivait alors dans ses explications: «Par «sorties régulières», on entend l'accès quotidien à une aire à climat extérieur. Il doit être possible de proposer une surface couverte aux animaux, ce qui ne figure pas actuellement dans les dispositions du programme SRPA.» Cette formulation a laissé au moins espérer que l'accès aux pâturages ne deviendrait pas une exigence minimale pour les volailles.

Est-il vraiment question de bien-être animal? Le pâturage est-il nécessaire?

En fin de compte, il s'agit de savoir si l'initiative est un instrument adéquat pour améliorer réellement le bien-être des animaux. Autrement dit, de quoi les animaux ont-ils réellement besoin? Les auteurs de l'initiative le disent eux-mêmes: «L'espace extérieur peut varier selon l'espèce; l'important est qu'il réponde aux besoins fondamentaux des animaux.»

À cet égard, la poule diffère totalement des autres animaux de rente. De par ses

origines, c'est un animal de la brousse et de la forêt et non un animal de pâture. Elle évite généralement les espaces à découvert, car elle a un besoin prononcé de protection contre ses ennemis, notamment ceux venus du ciel. En cas de danger, elle cherche à s'abriter dans le poulailler ou sous des structures de protection. Sa perception de la lumière et de la luminosité est adaptée à son habitat naturel (lumière tamisée par un couvert végétal).

Bien que l'initiative ne le stipule pas explicitement, on peut supposer que ses partisans imaginent l'accès au pâturage également pour la volaille. Considérer l'élevage en plein air comme la «condition ultime du bien-être animal» doit être clairement remis en question dans le cas de la volaille, pour les raisons déjà mentionnées et celles qui suivent.

La détention en Suisse répond aux besoins fondamentaux de la volaille

Les systèmes de détention en Suisse pour les poulettes et les poules pondeuses leur permettent de vivre tous les comportements naturels, à savoir gratter, prendre des bains de sable, voler, chercher des nids, manger et boire, ainsi que se percher – et cela dans différentes aires fonctionnelles (litière, nids, perchoirs, étages d'alimentation, etc.). Les animaux peuvent se déplacer librement dans toutes ces aires du poulailler et dans le parcours extérieur.

La lumière du jour et un apport constant d'air frais sont garantis dans les poulaillers et l'ACE. L'aviculture n'a donc pas à se sentir concernée par l'insinuation des auteurs de l'initiative, selon laquelle *«une grande majorité d'entre eux passent toute leur vie dans des bâtiments, parfois sans lumière du jour, sans air frais et sans espace suffisant pour bouger.»*

Plein air = bon pour la santé?

L'argument de l'initiative selon lequel la vie en plein air *«...favorise à la fois la santé physique et le bien-être psychique de l'animal»* doit être nuancé dans le cas de la volaille – en particulier pour les jeunes animaux, les animaux d'engraissement et les souches parentales. L'accès à un pâturage augmente les risques de contact avec des parasites, des agents de zoonoses et d'infections, ainsi que les pertes plus importantes dues aux prédateurs. Dans le contexte actuel de grippe aviaire, le risque de contamination par les oiseaux sauvages

est également nettement plus élevé. En ce qui concerne la volaille de chair, rendre obligatoire l'élevage en plein air constituerait un recul en matière de sécurité alimentaire, puisque le taux d'infestation par *Campylobacter* est plusieurs fois plus élevé chez les poulets bio ou élevés en plein air que chez les poulets SST sans accès au pâturage. Quant aux souches parentales, l'élevage en plein air augmente les risques sanitaires, en particulier ceux liés aux salmonelles chez les poussins.

Protection contre les intempéries ou «besoin de pluie»

Contrairement aux animaux vivant dans la nature, les animaux d'élevage sont protégés de la faim, des prédateurs et surtout des intempéries. Pourtant, le site officiel de l'initiative affirme que: *«Le soleil, la pluie et le vent font partie intégrante de la vie des animaux d'élevage.»* Or, les vents forts et la pluie ne sont certainement pas bénéfiques à la santé des animaux, le toit de l'ACE et un filet brise-vent le sont davantage. Et en ce qui concerne les «attentes de la population»: lorsque des bovins ou des moutons restent dehors sous la pluie ou en plein soleil, les appels de personnes inquiètes ne tardent pas à arriver. Et lorsque les poules évitent de sortir au pâturage en raison d'un fort ensoleillement, la crédibilité de l'élevage en plein air est parfois remise en question.

Le plein air, une norme pour les poules pondeuses ...

Avec 90% de poules pondeuses élevées en plein air (SRPA), la Suisse détient le record absolu au niveau international – principalement grâce aux contributions SRPA, qui couvrent la majeure partie des coûts supplémentaires. Une large part du commerce mise entièrement sur les œufs issus de l'élevage en plein air. Toutefois, grâce aux ACE, l'élevage au sol conserve encore tout son sens et demeure justifié.

... mais pas pour les poulets, pour de bonnes raisons

Pour les poulets, la situation est inverse: seuls environ 10% ont accès au pâturage, ce qui correspond à la part de marché des poulets bio et de plein air, et reflète le comportement des consommateurs. Ce mode de production fait appel à des lignées à croissance lente ou plus lente, dont la durée de vie plus longue permet

un accès prolongé à l'extérieur après la fin de la phase sensible du jeune âge. Cependant, cette durée d'élevage plus longue et la consommation d'aliments plus élevée par kg de poids vif entraînent des coûts de production (et un impact sur l'environnement) bien supérieur à ceux des poulets standard élevés sans accès au pâturage. En conséquence, les produits issus de ces systèmes sont commercialisés dans un segment de prix plus élevé, ce qui freine manifestement la demande.

Même les auteurs de l'initiative reconnaissent que la mise en œuvre serait plus difficile pour la volaille d'engraissement et les porcs. Dans son contre-projet à l'initiative IEI, la Confédération avait également indiqué à l'époque que le programme SRPA ne devait pas être rendu obligatoire pour la volaille d'engraissement, car il *«faudrait aussi utiliser d'autres races pour les SRPA, en raison de l'exigence d'une durée de vie des animaux plus longue.»*

Les consommateurs ont le choix

Les consommateurs disposent déjà aujourd'hui de la possibilité, par leur comportement d'achat, de choisir des produits issus de l'élevage en plein air ou avec sorties régulières. La demande formulée par les auteurs de l'initiative serait sans doute mieux satisfaite si le mode d'élevage ou la mention de l'accès en plein air était indiqué de manière plus claire et plus visible sur les emballages. Cela permettrait aux consommateurs d'assumer pleinement leur responsabilité. Par ailleurs, une déclaration claire est en effet également indispensable pour signaler les méthodes de production interdites en Suisse.

Les terres agricoles: ressource limitée

Le site de l'initiative déclare: *«Dans un paysage comme celui de la Suisse, où dominent largement les prairies, l'utilisation de ces zones peut être une forme d'agriculture judicieuse. Les sorties régulières en plein air contribuent à une meilleure utilisation des ressources naturelles, à réduire l'utilisation de fourrage importé et à boucler les cycles des nutriments de manière écologique.»*

La poule ne «broute» pas l'herbe, mais gratte le sol à la recherche de nourriture. Elle ne valorise par le fourrage grossier et ne le fera sans doute jamais – malgré les recherches dans ce sens (voir AS 9/24). C'est pourquoi les pâturages avicoles ne

permettent pas une «meilleure utilisation» de terres agricoles dont la disponibilité devient de plus en plus restreinte pour la production alimentaire. Les propos des auteurs de l'initiative peuvent plutôt être interprétés comme une critique indirecte à l'égard du secteur avicole. Il reste donc à savoir comment répondre à la demande élevée et toujours croissante d'œufs et de viande de volaille. D'ailleurs, le pâturage n'est pas toujours, ni partout, la méthode la plus efficace d'utilisation des surfaces, même pour les ruminants – et encore moins pour les porcs, qui détruisent le sol plus qu'ils ne l'utilisent.

Mais les auteurs de l'initiative ont des objectifs encore plus ambitieux que le bien-être des animaux et l'utilisation efficace des herbages: *«L'initiative est un élément clé de la transition alimentaire: elle vise à s'éloigner de la production animale industrialisée au profit de plus de diversité, de bien-être animal et d'alternatives végétales.»* Une réduction des effectifs animaux serait donc bienvenue selon eux.

En ce qui concerne les besoins en surface, des concepts de poulaillers tournés vers l'avenir comme le poulailler Rondeel aux Pays-Bas, où les terres agricoles sont particulièrement rares, démontrent qu'une poule peut parfaitement satisfaire tous ses besoins avec une surface d'exercice très réduite, pour autant qu'elle soit bien structurée (voir AS 9/25). On peut donc se demander si 2,5 m² ou 5 m² (bio) par poule sont vraiment nécessaires. En effet, pour un poulailler de 18000 poules pondeuses, cela représente 4,5 hectares de terres soustraites à la production de denrées alimentaires et de fourrages.

Les aides financières ne suffisent pas

L'initiative exige que les conséquences financières liées à une conversion de la production soient compensées: *«... Cela inclut par exemple des aides financières pour des aménagements...»* Dans de nombreux cas, cela ne suffirait toutefois pas à résoudre le problème, car il manque souvent de l'espace pour créer des aires d'exercice ou parce que les poulaillers se trouvent trop loin de tout pâturage. Les auteurs de l'initiative en sont d'ailleurs conscients et écrivent: *«Lorsque la conversion n'est pas envisageable, les domaines devraient être accompagnés dans une nouvelle orientation.»* Sous cette formulation anodine se cachent des conséquences

potentiellement dramatiques pour de nombreuses familles d'agriculteurs et des répercussions financières considérables pour la collectivité. Les poulaillers qui ne répondraient pas aux exigences de l'initiative – ce qui concernerait, selon l'interprétation, un grand nombre de bâtiments d'engraissement – devraient être fermés et démantelés à grands frais. Étant donné qu'il est aujourd'hui très difficile d'obtenir des autorisations pour construire de nouveaux poulaillers en raison des prescriptions strictes, il faudrait s'attendre à un effondrement de la production.

De ce point de vue, les programmes éthologiques volontaires de la Confédération SST et SRPA apparaissent comme une solution socialement bien plus acceptable, tout en restant efficaces, comme le montre leur large application dans la pratique – du moins là où cela fait sens sur le plan de la production et du marché.

Les importations et l'autosuffisance

«En complément, la Confédération doit édicter des règles concernant l'importation d'animaux et de produits d'origine animale, afin que les normes suisses en matière d'élevage ne soient pas contournées par des produits bon marché provenant de l'étranger.» La formulation retenue dans le texte de l'initiative ainsi que les déclarations publiées sur le site web relèvent, pour le moins, d'une vision très optimiste. Sa mise en œuvre risque en réalité de causer de sérieux casse-têtes.

Quoi qu'il en soit, en raison des exigences imposées, l'écart de prix entre les produits suisses et les produits importés se creuserait encore davantage. Combiné au fait que certaines exploitations suisses seraient contraintes d'abandonner l'élevage, cela entraînerait une baisse significative du taux d'autosuffisance. A la clé: une perte de revenus importante pour l'agriculture suisse, l'élevage représentant environ 60% de sa production finale.

Un prétexte pour dénigrer la volaille?

Avant même le lancement de l'initiative, on avance le chiffre choc de 80 millions d'animaux qui «ne peuvent jamais sortir». Une fois de plus, on détourne les statistiques concernant les poulets: non seulement ces chiffres ne sont pas convertis en UGB, ce qui permettrait une comparaison correcte avec d'autres animaux de rente, mais ils ne reflètent même pas les effectifs

présents, puisqu'il s'agit du nombre d'animaux abattus chaque année. Déjà lors de la campagne sur l'IEI, on avait brandi, comme un exemple alarmant, le nombre maximal théorique, et sans pertinence pratique, de 27 000 poulets par bâtiment.

Comme pour l'initiative IEI, il est malheureusement à craindre qu'à l'occasion de la campagne sur l'initiative pour des sorties régulières, des images choquantes et des affirmations biaisées sur l'élevage de volailles circulent, alors qu'elles n'ont que peu, voire aucun lien avec le contenu réel de l'initiative. Les effectifs élevés comparés à ceux d'autres animaux de rente semblent offrir un prétexte idéal pour alimenter un nouveau «bashing» de la volaille.

Conclusions

Aussi vague dans sa formulation que floue dans ses modalités d'application, l'initiative pour des sorties en plein air entraînerait très probablement une réduction des effectifs animaux et une baisse du taux d'autosuffisance en produits d'origine animale.

L'initiative cherche à imposer quelque chose qui est déjà bien mieux assuré par les programmes éthologiques volontaires de la Confédération et les labels privés. Les programmes SST et SRPA peuvent à juste titre être considérés comme de véritables réussites. Ils ont permis de faire de l'accès à l'extérieur la norme pour la volaille grâce aux aires à climat extérieur et d'offrir à près de 90% des poules pondeuses un accès au pâturage. Si la majorité des poulets n'ont pas accès au pâturage, c'est pour de bonnes raisons – et aucune initiative ne devrait remettre cela en cause sans fragiliser totalement la production de poulets standard en Suisse.

Les consommateurs ont déjà aujourd'hui la possibilité d'acheter des œufs et de la viande de volaille provenant d'élevages en plein air ou avec sorties régulières. Ce dont nous avons besoin, c'est de la responsabilité individuelle, et non de contraintes légales (voir également l'édito).

Andreas Gloor, Aviforum ■

Les problématiques et les explications relatives à l'initiative pour des sorties régulières sont disponibles sur le site: <https://sorties-regulieres.ch/>. Les passages en italique dans le présent article renvoient au contenu de ce site.